



UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR FACILITER LE PARCOURS DE FORMATION ENTRE ÉTABLISSEMENTS

Le mercredi 23 février, une convention de partenariat pédagogique a été signée entre la Communauté urbaine Caen la mer pour son Conservatoire & Orchestre de Caen et l'Université de Caen Normandie.

Dans cette convention, le **département des arts du spectacle de l'Université de Caen** et le **département Théâtre du Conservatoire & Orchestre de Caen** formalisent la collaboration effective qui existe entre eux deux et s'accordent pour faciliter l'orientation et la circulation de leurs étudiants entre les deux établissements.

Grâce à cette convention, des élèves du Conservatoire & Orchestre de Caen et des étudiants du parcours Théâtre de la licence Arts du spectacle se verront offrir des **passerelles entre les deux formations**. Ces passerelles enrichiront les parcours de formation, simplifieront la mise en place d'un double cursus Licence / Conservatoire & Orchestre de Caen et faciliteront la réorientation et la poursuite d'études soit vers les grandes écoles d'art, soit vers les cycles de l'enseignement supérieur (licence et master en arts du spectacle Parcours Théâtre/arts de la scène).

Par cet accord, l'Université de Caen Normandie et la Communauté urbaine Caen la mer entendent offrir à l'échelle de la région, des **parcours Théâtre concertés et diversifiés** sur les arts du spectacle vivant, bénéfiques pour la formation et la professionnalisation des jeunes adultes.

SONT CONCERNÉS PAR CETTE CONVENTION :

- 1. Les étudiants admis par concours dans la Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) Théâtre du Conservatoire & Orchestre de Caen qui se seront inscrits en première, deuxième ou troisième année de licence Arts du spectacle parcours Théâtre.**

Ils bénéficient d'un système d'équivalences analogue à celui proposé pour les Cycles universitaires Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE). Ces équivalences sont accordées car ces étudiants suivent aussi des cours de Culture Théâtrale assurés par les professeurs de l'université dont le programme permet cette validation.

- 2. Les étudiants inscrits en licence Arts du spectacle qui suivent en parallèle une formation dans les cycles I, II ou III du Conservatoire & Orchestre de Caen.**

Ces étudiants sont considérés en double cursus et disposent d'un aménagement horaire afin de mieux articuler les enseignements délivrés par l'Université de Caen et le Conservatoire & Orchestre de Caen.